

BUREAU DU 06 JUILLET 2016

Délibération B°16/067

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 PROGRAMMATION BUDGETAIRE - POLITIQUES DE RECONVERSION

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/020 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative aux modalités de programmation et de mise en œuvre du PPI 2015-2019,

Considérant les délibérations prises à l'occasion de la réunion du bureau du 06 juillet 2016,

Sur proposition du Président,

- constate la mise en place des crédits suivants :

AU TITRE DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES :

- ➤ Prise en charge à 80% par l'EPFL : Enveloppe totale : 700 000€
 - dont crédits EPFL (80%) : 560 000€
 - dont à charge des collectivités et autres partenaires (20%) : 140 000€

VU ET APPROUVE

1 8 JUIL 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales et Européennes

Dominique BEMER

Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER